

TRAVAUX DE L'ORDRE

Rapport sur l'organisation du travail liée aux services offerts en ergothérapie

À u cours de l'automne 2002, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a mandaté une firme privée pour procéder à une enquête sur l'organisation du travail liée aux services offerts en ergothérapie au Québec. Ce travail est maintenant complété et le rapport final a été présenté au Bureau de l'OEQ le 18 septembre dernier. Avant de décrire brièvement les résultats de cette enquête et la manière dont l'Ordre des ergothérapeutes du Québec compte y réagir, commençons par faire un bref retour sur les raisons qui ont motivé cette étude.

Évolution du contexte de travail

C'est bien connu, on assiste à une augmentation croissante des demandes de services en ergothérapie. Celle-ci, avec la pénurie de main-d'œuvre à laquelle elle a été rapidement associée, est un des principaux éléments ayant marqué le contexte de travail des ergothérapeutes au Québec au cours des dernières années. À cela s'ajoutent la diminution des ressources consenties aux services offerts à la population en santé et en éducation et la transformation en profondeur et continue du réseau de la santé au Québec.

Ainsi, les ergothérapeutes sont appelés à exercer leur profession dans un contexte où la charge de travail est de plus en plus grande et les exigences à leur endroit de plus en plus nombreuses et pressantes. Ils doivent souvent composer avec les listes d'attente et leurs conséquences parfois lourdes pour les personnes visées; ils peuvent aussi être contraints d'intervenir de manière à maximiser l'utilisation des ressources au risque même de ne satisfaire qu'une partie de la clientèle et de ses besoins; enfin, les ergothérapeutes sont susceptibles de se voir confier des tâches qui ne favorisent pas nécessairement la meilleure offre possible de service à la population, ou encore qui suscitent des questionnements sur le plan éthique.

La volonté d'intervenir

En lien avec sa mission de protection du public, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec s'estime concerné par la situation décrite ci-dessus et considère devoir contribuer à l'améliorer. Il a donc commandé cette enquête afin de contribuer à la proposition d'un modèle d'intervention en ergothérapie qui soit adapté à la situation réelle et actuelle. Ce faisant, l'OEQ ne vise aucunement à se substituer aux

employeurs des ergothérapeutes ou aux syndicats qui les réunissent. L'OEQ croit qu'il y a lieu d'inventorier de nouvelles manières de faire pour assurer la meilleure offre possible de service à la population. C'est pourquoi l'OEQ entend contribuer, de concert avec ses membres, à la définition d'un modèle d'intervention en ergothérapie propre à assurer et à maintenir la qualité des services offerts à la population. D'autant plus que, à travers sa participation à différents travaux, il voit se profiler la promotion d'un modèle particulier d'organisation du travail en ce qui concerne, notamment, l'offre de service en santé et en éducation. Ce modèle consiste à favoriser la hiérarchisation des tâches entre les différentes catégories de personnel, d'une part, et à privilégier l'embauche de personnel technique et de soutien plutôt que de personnel professionnel pour offrir les services à la population, d'autre part.

L'OEQ tenait aussi à faire une telle démarche pour enrichir, par l'intermédiaire d'un processus d'enquête, le résultat d'une analyse documentaire menée au printemps de 2002 en ce qui concerne la scolarité nécessaire pour exercer la profession d'ergothérapeute au Québec.

Les objectifs de l'enquête

Les principaux objectifs poursuivis par l'OEQ avec cette enquête se résument comme suit :

- Cerner le partage actuel du travail entre les ergothérapeutes et le personnel technique et de soutien en ce qui concerne l'évalua-

tion des besoins de la clientèle et la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie;

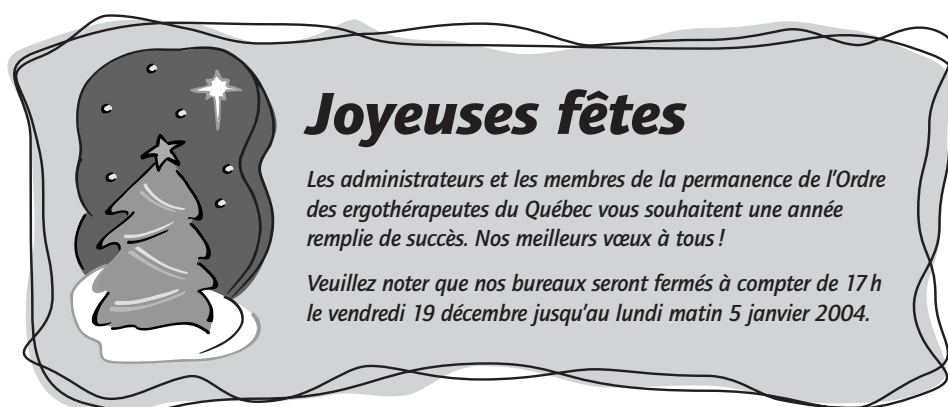
- Cerner les critères utilisés pour déterminer quelle catégorie de personnel sera chargée d'intervenir auprès de telle ou telle clientèle;
- Recueillir le point de vue des ergothérapeutes en ce qui a trait à l'efficacité du partage du travail établi à ce jour, à ce qu'il y aurait lieu d'instaurer à ce sujet dans le but d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources, à la mise en valeur des compétences des ergothérapeutes dans les tâches qui leur sont confiées et aux enjeux auxquels les ergothérapeutes sont confrontés sur le plan de l'autonomie professionnelle.

Voici maintenant un résumé des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif des ergothérapeutes.

L'évaluation des besoins

En ce qui concerne l'évaluation des besoins des personnes en ergothérapie, le partage des tâches entre les ergothérapeutes et des membres du personnel technique ou de soutien relève de l'exception. Dans l'ensemble, les ergothérapeutes ne voient pas la pertinence d'instaurer un tel partage à cette étape du processus d'intervention, qu'ils jugent cruciale. Les principales raisons

(Suite à la page 2)



Joyeuses fêtes

Les administrateurs et les membres de la permanence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec vous souhaitent une année remplie de succès. Nos meilleurs vœux à tous!

Veillez noter que nos bureaux seront fermés à compter de 17 h le vendredi 19 décembre jusqu'au lundi matin 5 janvier 2004.

MOT DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Élections 2003

La période de mise en candidature pour l'élection 2003 des administrateurs de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a pris fin le 7 octobre dernier. Tous les administrateurs déjà en poste ont été réélus sans opposition, pour une période de trois ans. Il s'agit de : Caroline Boyer (Basses-Laurentides); Isabelle Émond (Montérégie); Nancy Magnan (Nord-Ouest); Christiane Morin (Montréal); Patrick Murphy-Lavallée (Montréal); et Susan Sutton (Québec). L'OEQ leur transmet ses félicitations.

Pour ce qui est de l'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec (OPQ), M. Réjean Déry nous quitte après un mandat de trois ans, dont un an et demi à titre d'administrateur au Comité administratif. L'OEQ tient à le remercier pour son dévouement et à souligner son professionnalisme. En place de M. Déry, nous souhaitons la bienvenue à une nouvelle administratrice nommée par l'OPQ pour trois ans : M^{me} Micheline Locas, p.-d.g. de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec. ■

Christiane-L. Charbonneau

SOMMAIRE

TRAVAUX DE L'ORDRE

Rapport sur l'organisation du travail liée aux services offerts en ergothérapie	1
États généraux : vos mémoires sont attendus	2
Publications imminentes	2

MOT DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Élections 2003	1
--------------------------	---

ÉCHOS DE L'ORDRE

Assemblée générale annuelle – Des lauréats méritants!	3
Bienvenue à la relève	3
Nouveautés dans le site Web de l'OEQ	4
Un logo à partager!	4
Nouvelle employée à la permanence	4

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Programme des triporteurs et quadriporteurs : état de la situation	5
Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation et cadre de référence <i>Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite</i>	5

Nouveau président à l'Office des professions	5
Contention : directives concernant l'utilisation de mesures de contrôle	6
Soutien à domicile : l'avis du Protecteur des usagers	6

ÉCHOS DES MEMBRES

Une vidéo sur les aides techniques et l'adaptation domiciliaire	6
Une trousse de travail en promotion de la santé	6
Un nouveau regroupement d'ergothérapeutes	7
Un prix Sylva décerné à Nadine Isabel	7
Nomination à l'AQEP	7
Bourse de recherche pour Ginette Aubin	7
Un projet de recherche sur la maladie de De Quervain	7

RESSOURCES EXPRESS

CARNET D'ADRESSES WEB

FORMATION CONTINUE

TRAVAUX DE L'ORDRE

(Suite de la page 1)

qu'ils évoquent ont trait aux risques associés à une évaluation inadéquate des besoins des personnes et aux préjudices que celles-ci pourraient en subir.

La mise en œuvre du plan d'intervention

Toujours en ce qui a trait au partage des tâches entre les membres d'autres catégories de personnel et les ergothérapeutes, celui-ci est assez répandu au moment de la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie. Près de la moitié des ergothérapeutes interrogés partagent de telles tâches, et ce, le plus souvent avec des membres du personnel de soutien. Lorsque le personnel visé regroupe des ressources issues du personnel technique, il s'agit d'éducateurs spécialisés et de techniciens en orthèse-prothèse. Ce travail partagé appartient à trois catégories de tâches : celles directement liées à la mise en œuvre du plan d'intervention, d'autres liées aux aides techniques et enfin des tâches liées au support logistique.

Les ergothérapeutes qui sont appelés à partager de telles tâches au moment de la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie avec des membres du personnel technique ou de soutien ne voient dans ce partage que des incidences positives sur la quantité comme sur la qualité des services rendus à la clientèle et n'y voient aucune incidence négative quant à l'exercice de leurs responsabilités professionnelles. À leurs yeux, un tel partage est efficace et contribue à l'amélioration des services offerts à la population si un certain nombre de conditions sont réunies : 1. les ergothérapeutes doivent participer aux décisions déterminant les parties de services en ergothérapie qui pourraient être réalisées par d'autres catégories de personnel dans leur milieu ; 2. les règles quant au rôle de chacun doivent être bien définies, les ergothérapeutes jugeant notamment qu'il est important que l'intervention du personnel technique et de soutien soit toujours basée sur l'évaluation de la condition du client qu'ils ont préalablement effectuée ; 3. les ergothérapeutes doivent demeurer responsables de la décision de partager des tâches selon chaque situation, de même que des modalités à suivre dans les circonstances ; 4. la formation du personnel en cause, technique ou de soutien, doit être pertinente à la réalisation des activités ; 5. les ergothérapeutes doivent déterminer le degré de supervision requis de ce personnel et assurer cette supervision.

Un partage apprécié par ceux qui le vivent

Un tel partage de tâches au moment de la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie est perçu très positivement par les ergothérapeutes qui le pratiquent. À tel point qu'ils souhaiteraient être en mesure d'en partager davantage, principalement en ce qui concerne les tâches liées au support logistique. Par contre, les ergothérapeutes qui ne se trouvent pas dans une situation de partage de tâches n'en voient pas la pertinence. À leurs yeux, l'intervention en ergothérapie comporte des exigences que seuls les ergothérapeutes peuvent satisfaire pour assurer une offre de service de qualité, et ce, en raison de leur formation et de leurs compétences. Ils ont entre autres mentionné que l'intervention de l'ergothérapeute consiste en des activités spécialisées ou, encore, vise une clientèle dont les besoins supposent des services également spécialisés.

Des conditions à réunir

Les ergothérapeutes jettent un regard plutôt positif sur les services offerts en ergothérapie dans leur milieu, la mise en valeur de leurs compétences et l'exercice de leurs responsabilités professionnelles. Mais comment améliorer ceux-ci le plus possible ? D'après eux, mis à part l'accroissement des ressources consenties aux services de santé et d'éducation, un certain nombre de conditions doivent être réunies pour ce faire. Pour l'essentiel, celles-ci s'articulent autour de la reconnaissance de l'ergothérapie dans le milieu, de la définition du rôle des ergothérapeutes et de celui des ressources professionnelles issues d'autres disciplines, de l'adoption d'un modèle d'intervention en ergothérapie adapté à la situation et du ressourcement professionnel des ergothérapeutes.

À l'OEQ d'agir

L'OEQ complète actuellement l'analyse des résultats de l'enquête en vue d'obtenir le portrait de la situation entourant le partage du travail entre les ergothérapeutes et les membres du personnel technique et de soutien. D'ores et déjà il appert qu'il serait requis, pour permettre aux ergothérapeutes d'exercer leurs responsabilités professionnelles de manière adéquate, d'établir des lignes directrices destinées aux ergothérapeutes concernant l'offre de service en ergothérapie, notamment en ce qui concerne : 1. l'utilisation du personnel technique et de soutien qualifié dans la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie si les conditions pour assurer la qualité des services sont remplies ; 2. l'impact que l'utilisation du personnel technique et de soutien aura sur l'exercice des responsabilités professionnelles des ergothérapeutes ;

Les ergothérapeutes sont invités à consulter régulièrement le site Internet au www.oeq.org. La synthèse du rapport d'enquête présenté ici sera éventuellement disponible et fournira plus de détails sur le sujet. ■

États généraux : vos mémoires sont attendus

Les États généraux de la profession d'ergothérapeute vont bon train et la première étape consistant en la tenue de 10 forums régionaux a connu un réel succès. Le temps est venu de permettre aux ergothérapeutes, de façon individuelle ou collective, ainsi qu'aux organismes ciblés de faire part à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec de leur réflexion sur les thèmes des États généraux. Veuillez prendre note que la date d'échéance de réception des mémoires a été devancée au **2 février 2004**. Selon le nombre de mémoires reçus, l'Ordre décidera de tenir ou non des audiences publiques.

Les personnes intéressées à soumettre un mémoire sont invitées à se référer au document intitulé « La présentation d'un

mémoire », disponible dans le site Web de l'OEQ¹ et envoyé précédemment avec le *flash express*. Tous les détails sur la manière de présenter un mémoire s'y retrouvent, soit : le plan de présentation ; le format de rédaction et de présentation ; et la transmission du mémoire à la Commission des États généraux.

Les ergothérapeutes du Québec sont tous invités à consulter le site Web de l'OEQ régulièrement pour s'informer au sujet des États généraux. Au cours des premiers mois de l'année 2004, par exemple, une synthèse des commentaires émis lors des forums régionaux y sera publiée. ■

1. Dans la section réservée aux membres du site www.oeq.org, cliquez sur « Appel de mémoires » dans la page sur les États généraux.

Publications imminentes...

Dans *l'Ergothérapie express* de septembre 2003, nous annonçons que deux documents vous seraient acheminés cet automne, l'un portant sur les normes de pratique professionnelle, l'autre sur les lignes directrices de formation professionnelle continue. Malheureusement, il nous a été impossible de réaliser la production de ces documents de référence à temps pour cet envoi aux membres. Vous les recevrez donc dès que possible. Nous nous excusons de ce retard.

Par ailleurs, nous sommes actuellement à élaborer un guide à l'intention des ergothérapeutes pour l'interprétation et l'application de la loi n° 90. Celui-ci devrait également être disponible au cours des premiers mois de l'année 2004. ■

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478
www.oeq.org
Rédaction : Guy Raymond, Louise Tremblay
Graphisme : Mardigrafe inc.
Tirage : 3500 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757 de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 27 mai 2004
et le lundi 23 août 2004
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande

ÉCHOS DE L'ORDRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Des lauréats méritants !

De nombreux membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec étaient présents à l'Assemblée générale annuelle 2003 le 18 septembre dernier à Montréal. Ils ont pu se tenir informés au sujet des nombreux dossiers menés par l'OEQ alors que M^{me} Françoise Rollin, présidente, présentait un bilan de la dernière année.

L'Assemblée a été suivie de la remise de certains prix et mentions de l'OEQ. Tout d'abord, M. Jean Paul Dutrisac, président du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), a remis le prix Mérite du CIQ à M^{me} Louise Mercier, conseillère à la direction générale et conseillère à la formation réseau au Centre d'expertise de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke. Rappelons que ce prix offert par le CIQ est remis annuellement à un ergothérapeute pour sa contribution personnelle et remarquable à son ordre ou au système professionnel du Québec.

C'est M^{me} Françoise Rollin qui a eu le plaisir de présenter les deux autres prix de la cérémonie. Elle a remis la Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne à M^{me} Nathalie Veillette, candidate au doctorat en sciences biomédicales (option réadaptation) à l'Université de Montréal, sous la direction de M^{mes} Louise Demers et Élisabeth Dutil. M^{me} Veillette a mérité ce prix pour son projet intitulé « Développement d'un outil d'évaluation du statut fonctionnel de patients âgés en perte d'autonomie vus en salle d'urgence ».

Par ailleurs, le prix Projet de l'année 2002 a été décerné à M. Denis Phaneuf, ergothérapeute à l'Institut de réadaptation de Montréal, pour son projet « Programme d'enseignement clinique de l'IRM pour le stage ERT-1161 ».

Une fois la remise de prix terminée, M^{me} Rollin a présenté aux ergothéra-

peutes présents les activités à venir dans le cadre des États généraux de la profession d'ergothérapeute. La présidente a par ailleurs soumis à leur réflexion les thèmes retenus dans le cadre de cet important exercice.

Enfin, M^{me} Louise Tremblay, responsable des services professionnels, a fait une présentation portant sur les compétences et responsabilités attendues des ergothérapeutes. La permanence de l'OEQ tient à remercier tous les ergothérapeutes présents à cet événement annuel pour leur implication. ■



M. Denis Phaneuf, ergothérapeute à l'Institut de réadaptation de Montréal, pose en compagnie de M^{me} Françoise Rollin, présidente de l'OEQ, au moment de recevoir le prix Projet de l'année 2002.



Le travail de M^{me} Louise Mercier a été souligné de manière particulière avec le prix Mérite du CIQ, qui lui est offert par M. Jean Paul Dutrisac, président du Conseil interprofessionnel du Québec.



M^{me} Nathalie Veillette, candidate au doctorat en sciences biomédicales (option réadaptation) à l'Université de Montréal, reçoit la Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne des mains de M^{me} Rollin.

Bienvenue à la relève

Akl, Reina 03-108
 Arès, Karine 03-100
 Baribeau, Benoît 03-128
 Beaudet, Catherine 03-126
 Bélanger, Geneviève 03-119
 Blanchard, Stéphanie 03-115
 Blanchette, Annie 03-042
 Boissonneault, Edith 03-101
 Bouvier, Annie 03-085
 Brind'Amour, Thomas 03-031
 Brunet, Marie-Hélène 03-166
 Busanda, Marie 03-143
 C. Durand, Kathleen 03-133
 Carrière, Noémi 03-121
 Clément, Marie-Hélène 03-127
 Cloutier, Marie-Hélène 03-163
 Cormier, Annie 03-079
 Couture, Émilie 03-053
 David, Mélanie 03-146
 De Barberyac Saint-Maurice, Julie .. 03-138
 Dubé, Nathalie 03-137
 Duguay, Sylvie 03-075
 Dumas-Pruneau, Isabelle 03-057
 Dupuis, Mélanie 03-060
 Elbaz, Nancy 03-097
 Fillion, Barbara 03-116
 Findlay, Ron 03-140
 Fortin, Lucie 03-062
 Gagnon, Stéphanie 03-158
 Guay, Marie-Elaine 03-131
 Hénault, Sara 03-054
 Huberdeau, Geneviève 00-049
 Ishack, Michelle 03-162
 Jalbert, Véronique 03-152
 Jetté, Maryse 03-078
 Jung, Seunghee Helena 03-145
 Labelle, Eve-Marie 03-112
 Lagueux, Emilie 03-103
 Laverdière, Julie 03-144
 Lazure, Manon 03-136
 Légaré, Annick 03-092
 Legault, Mathieu 03-113
 Lemaire, Pascale 03-129
 Lévesque, Marie-Hélène 03-124
 Maheux, Karine 03-098
 Mineau-Proulx, Geneviève 03-117
 Mourou, Matthieu 03-160
 Nguyen, Hanh 03-047
 Paradis, Sara 01-174
 Paré, Mélanie 03-111
 Peckre, Perrine 03-148
 Pichette, Véronique 03-142
 Poulin, Eloïse 03-114
 Prémont, Geneviève 03-141
 Prévost, Emilie 03-153
 Proulx, Mélanie 02-037
 Quenneville, Amélie 03-150
 Rioux, Chantal 03-118
 Rioux, Nancy 02-193
 Roussel, Caroline 03-109
 Roy, Marielle 03-087
 Sauvé, Marie-Ève 03-070
 Savard, Catherine 03-120
 Servais, Andréanne 03-105
 Simard, Cathy 03-161
 Simard, Hélène 03-154
 Sirois, Marie-Claude 03-099
 Swedersky, Jill 99-164
 Taïeb, Laurent 03-157
 Tassé, Chantal 03-046
 Thériault, Lynne 03-151
 Tremblay, Karine 03-130
 Trudel, Cindy 03-096
 Trudel, Marie-France 03-134
 Vachon, Mélanie 03-147
 Viel, Parise 02-192
 Villeneuve, Sarah 03-069
 Wang, Li-Chen 03-125
 Welsh, Elisabeth 03-139

confiant

L'assurance de groupe auto et habitation : la direction à suivre

Grâce à La Personnelle, l'assureur choisi par votre groupe, vous profitez d'économies importantes et d'avantages exclusifs : rabais individuels en plus des rabais de groupe, protections qui offrent plus que l'essentiel, et bien plus encore...

Demandez une soumission auto* ou habitation :
1 888 597-3673

et courez la chance de gagner un chèque-cadeau de 600 \$ échangeable dans l'un des hôtels Delta au Canada.**

Pour plus d'information : www.lapersonnelle.com/hotel

laPersonnelle OEQ

* L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, ni il existe des régimes d'assurance provinciaux. ** À moins que personne gagnante sera désigné dans chacune des organisations participantes. Le concours est ouvert à tous les employés ou membres des organisations participantes, qui déposeront une soumission entre le 2 janvier et le 31 décembre 2003. Le tirage aura lieu le 15 janvier 2004. Pour obtenir le règlement complet des concours ou connaître le nom de la personne gagnante, visitez le site : www.lapersonnelle.com/hotel ou écrivez-nous à : Concours Hôtels Delta, La Personnelle, C. P. 5906, Lévis (Québec) G4V 6P4.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Nouveautés dans le site Web de l'OEQ

Le site Web www.oeq.org voit son achalandage augmenter régulièrement depuis sa création il y a déjà plus de deux ans. Sa popularité auprès des ergothérapeutes de la province est naturellement attribuable à son contenu, qui ne cesse de s'enrichir. Parmi les plus récentes nouveautés qu'on trouve dans le site de l'OEQ, il importe de mentionner une modification dans le fonctionnement du répertoire en ligne des ergothérapeutes dans la section du site qui est réservée aux membres. En effet, en réponse à une forte demande, et afin d'améliorer les possibilités de recherche, le répertoire présente maintenant tous les lieux d'exercice des ergothérapeutes inscrits au tableau des membres. Cette fonctionnalité permettra de mieux localiser les établissements qui

emploient les ergothérapeutes. Mentionnons simplement l'exemple d'un CLSC ayant trois ergothérapeutes à son emploi lorsque, pour chacun de ceux-ci, ce CLSC est son deuxième lieu d'exercice. Là où, antérieurement, une recherche sur cet établissement n'aurait donné aucun résultat, le répertoire produit dorénavant une liste des ergothérapeutes qui y travaillent réellement.

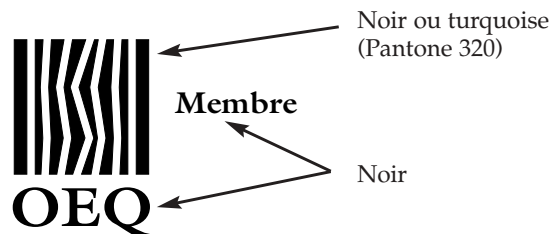
Par ailleurs, en ce qui concerne l'important dossier de la scolarité utile à la profession d'ergothérapeute, notez que le rapport d'analyse documentaire réalisé en 2002 par une firme privée pour le compte de l'OEQ est accessible intégralement à partir de la page d'accueil, au www.oeq.org. ■

Un logo à partager !

Tous les membres inscrits au tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sont autorisés à utiliser le logo de l'OEQ pour afficher leur statut de membre. Selon le Code de déontologie, « l'ergothérapeute qui reproduit le symbole graphique de l'Ordre pour les fins de sa publicité doit s'assurer que ce symbole est conforme à l'original détenu par le secrétaire de l'Ordre ».

Afin de garder une uniformité dans sa représentation visuelle, voici certaines normes de reproduction : le symbole carré doit être de couleur turquoise (Pantone 320). Si toutefois, lors de la production de documents imprimés, cette couleur n'était pas disponible, le symbole carré doit être reproduit en noir seulement. Par ailleurs, l'appellation officielle (OEQ) et la mention

« membre » doivent toujours être imprimées en noir. Ce ne sont là que quelques indications ; pour connaître toute la politique d'utilisation du logo de l'OEQ, consultez le www.oeq.org, sous l'onglet Publications et logo de l'Ordre. ■



Nouvelle employée à la permanence

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec accueille ce mois-ci une nouvelle personne dans son équipe. Il s'agit de M^{me} Lucie Ouellet, secrétaire de direction, qui se joint à nous forte de plusieurs années d'expérience en administration et en marketing dans les domaines de l'alimentation et des assurances.



En tant que secrétaire de direction, M^{me} Ouellet est responsable de l'organisation, de la coordination et de la réalisation de l'ensemble des opérations reliées aux activités de la directrice générale. Elle assure un soutien administratif pour les comités de discipline, de révision et des Prix et mentions, en plus de la planification et de la coordination des événements spéciaux, de la production du rapport annuel et du journal *Ergothérapie express*. Toute l'équipe de la permanence de l'OEQ tient à lui souhaiter la bienvenue, et beaucoup de succès! ■

photos © Caroline Hysner / Agence Stock photo

Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Un coup de main au quotidien

(514) 521-4469
1 800 263-4469
www.cpsq.qc.ca



Fabricant de matériel spécialisé pour intégration sensorielle

**PROMOTION DÉCEMBRE 2003
JANVIER 2004**

GANTS DE CORPS – BODY SOX
(toutes les grandeurs)

35 \$ + taxes

Pour plus de détails consultez notre site web
<http://pages.infinit.net/sensee>

Lyne Proulx 450-427-3897

336, chemin de la Grande-Ligne
St-Urbain-Premier (Québec)
J0S 1Y0

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Programme des triporteurs et quadriporteurs : état de la situation

Comme les pages d'*Ergothérapie express* en témoignent depuis longtemps, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec suit l'évolution du dossier des difficultés rencontrées par ses membres en rapport avec le programme d'attribution des triporteurs et quadriporteurs du gouvernement. Des ergothérapeutes contactent périodiquement la permanence de l'OEQ pour faire part des problèmes rencontrés et des impacts de ceux-ci sur leur clientèle.

Afin d'offrir à ses membres un compte rendu de l'état de la situation, l'OEQ a demandé au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de broser un tableau de la situation présente du programme. Nous vous présentons ci-dessous un extrait de l'information reçue.

Le contexte du programme des triporteurs et quadriporteurs

Le programme des triporteurs et des quadriporteurs et certains autres programmes d'aides à la mobilité ont été transférés de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) vers le réseau de la santé et des services sociaux en 1998.

Le fait que les triporteurs et quadriporteurs n'aient pas été inclus au programme des aides à la motricité de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a eu comme conséquence que le programme ne dispose aujourd'hui d'aucune base réglementaire pour son fonctionnement, ce qui complexifie son application.

L'Institut de réadaptation de Montréal (IRM) et l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPO), à titre de fiduciaires, assument la délicate tâche de gérer d'une manière efficiente le budget du programme qui leur a été confié par le MSSS.

À la demande de regroupements d'ergothérapeutes œuvrant en CLSC, le comité de suivi du programme a tenté d'alléger le plus possible les formulaires de demande. Toutefois, l'absence de bases réglementaires dans ce programme n'a pas permis une simplification des formulaires aussi grande que l'auraient souhaitée les ergothérapeutes.

La révision du mode de fonctionnement du programme

Pour remédier aux difficultés vécues par les ergothérapeutes et les médecins dans l'application du programme, le MSSS a récemment initié, avec le comité de suivi du programme et la RAMQ, des travaux visant à inclure les triporteurs et quadriporteurs dans le programme de la RAMQ.

La première étape à réaliser concerne l'achat des aides. Actuellement, le programme demande aux fiduciaires d'autoriser l'achat, par la personne admissible, du quadriporteur. Par la suite, les fiduciaires paient l'aide au fournisseur. Le programme se procure donc les appareils au meilleur prix de détail, selon deux soumissions fournies.

Il serait plus avantageux de procéder à un appel d'offres public pour permettre, en faisant intervenir le jeu de la concurrence, d'attribuer un plus grand nombre d'appareils avec la même enveloppe budgétaire. Mais il faut d'abord choisir les appareils sur lesquels porteront ces appels d'offres. L'étape visant à vérifier la qualité des appareils et à en sélectionner les meilleurs est appelée « processus d'homologation ».

Il est important de mentionner que la RAMQ a accepté d'assister les responsables du programme dans le choix des appareils qui

rencontrent les critères de qualité en termes ergonomiques et en termes de robustesse, durabilité, disponibilité des pièces, etc.

Message des fiduciaires aux ergothérapeutes

En terminant, permettez-moi de vous signaler quelques directives provenant des fiduciaires nationaux (IRM et IRDPQ) pour accélérer le processus d'attribution des triporteurs, quadriporteurs et ambulateurs :

1. D'abord une nouvelle version des guides de gestion a récemment été élaborée par le comité de suivi du programme. Vous êtes invités à en prendre connaissance dans le but de diminuer le nombre important de demandes mises en attente pour la seule raison que les formulaires sont mal complétés (les instructions pour se procurer les guides de gestion sont indiquées à la fin de l'article).
2. Les formulaires ont été retravaillés pour refléter l'image la plus réaliste possible de la situation de la personne. Il est très important que l'information demandée y apparaisse de manière claire et complète.
3. **Le programme des triporteurs et des quadriporteurs n'est pas un substitut au programme des aides à la locomotion de la RAMQ.** On ne doit pas attribuer un quadriporteur pour le motif que les critères de la RAMQ pour l'attribution d'un fauteuil roulant motorisé sont trop exigeants, ou parce que la prescription du cardiologue est difficile à obtenir. Le programme des triporteurs et quadriporteurs n'a pas les reins suffisamment solides pour faire face à tous les besoins de motorisation de la clientèle.
4. En attendant la consolidation du programme des triporteurs et quadriporteurs, la motorisation de la personne devra prio-

ritairement être considérée dans l'optique de l'attribution d'un fauteuil roulant motorisé par la RAMQ. Si le fauteuil roulant motorisé ne correspond pas aux besoins de la personne, alors, seulement dans ce cas devra être considérée l'attribution d'un quadriporteur ou d'un triporteur.

5. Concernant les critères d'admissibilité des personnes hébergées :

- a. Sont exclues du programme les personnes couvertes en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et qui sont admises dans un centre d'hébergement public incluant les résidences intermédiaires (RI) et les centres d'accueil privés conventionnés ou non conventionnés.
- b. Les personnes admissibles doivent vivre à domicile ou en ressources de type familial. Les services de maintien à domicile (MAD) du CLSC doivent être disponibles dans ces ressources.

Conclusion

Je vous invite à prendre connaissance de la nouvelle version des guides de gestion des programmes suivants :

1. Programme sur les aides à la mobilité : triporteur et quadriporteur (octobre 2003).
2. Programme d'attribution des ambulateurs (octobre 2003).
3. Programme d'attribution des tricycles et vélos adaptés (octobre 2003).

Les formulaires de demande sont intégrés à ces documents, qui seront disponibles dans le site Web www.msss.gouv.qc.ca dès décembre 2003. ■

Pierre-Ulric Careau

Conseiller – Service des personnes handicapées, MSSS

Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation et cadre de référence *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*

Le besoin d'assurer une plus grande concertation et une meilleure complémentarité des services offerts par le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux recueille un large consensus. D'importants travaux ont été réalisés afin d'accroître cette complémentarité. Ces travaux ont notamment permis de concevoir la *Stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes : agissons en complices*, le *Programme national de santé publique 2003-2012*, la *Politique de l'adaptation scolaire* et le cadre de référence *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*.

L'entente de complémentarité découle des orientations gouvernementales et s'inscrit en continuité avec l'ensemble des documents visant à mieux arrimer les actions des deux réseaux auprès des jeunes. Elle porte sur toutes les dimensions de l'intervention touchant le développement des jeunes, soit la promotion de la santé et du bien-être, l'éducation, la prévention ainsi que les services d'adaptation et de réadaptation.

La stratégie de mise en œuvre de l'entente s'articule autour de trois axes. Elle porte d'abord sur la diffusion de l'entente nationale et sur son appropriation. Par la suite, un appui sera donné aux réseaux pour sa mise en œuvre à l'échelle régionale et locale. Des travaux seront menés pour aplanir les difficultés pouvant faire obstacle à la complémentarité. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'évaluation continue de la mise en œuvre de l'entente.

Divers documents sont disponibles dans le site Web de la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires du ministère de l'Éducation du Québec (www.meq.gouv.qc.ca/dassc) et dans celui du ministère de la Santé et des Services sociaux (www.msss.gouv.qc.ca/f/documentation). ■

Nouveau président à l'Office des professions des professions

En septembre dernier, le Conseil des ministres a nommé M^e Gaétan Lemoyne membre et président de l'Office des professions du Québec. M. Lemoyne était président du Tribunal administratif du Québec depuis 1997, après avoir passé quelques années à l'emploi du ministère de la Justice.

Il remplace M^e Jean-K. Samson, dont c'était la fin du mandat de cinq ans. M^e Samson a travaillé énergiquement dans plusieurs dossiers importants. Il était par exemple très impliqué dans l'adoption du projet de loi n^o 90 en juin 2002. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec tient à lui signifier son appréciation, tout en souhaitant beaucoup de succès à son successeur, M^e Lemoyne, dont le mandat a débuté le 29 septembre dernier. ■

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Contention : directives concernant l'utilisation de mesures de contrôle

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié en décembre 2002 un document de référence intitulé « Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques » ainsi qu'un plan d'action à cet égard. Ces orientations présentent une philosophie d'intervention centrée sur les besoins de la personne ainsi que six principes directeurs qui doivent guider les intervenants. En outre, la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* fait état, à l'article 118.1, de l'utilisation des mesures de contrôle et de l'obligation pour tous les établissements d'adopter un protocole d'application de ces mesures conforme aux orientations ministérielles.

Par ailleurs le MSSS, à la suite des recommandations émises par le coroner Luc Malouin dans son rapport d'enquête sur les causes et les circonstances d'un décès dû à une contention, incite les ordres professionnels pour lesquels l'activité « décider de l'utilisation des mesures de contention » est réservée à leurs membres, à émettre des directives claires et compatibles avec les orientations ministérielles eu égard à l'utilisation des mesures de contrôle. L'OEQ produira incessamment de telles directives qui vous seront transmises.

Le document sur les orientations ministérielles est disponible à partir du site Internet du MSSS au www.msss.gouv.qc.ca, sous l'onglet « Documentation ». ■

ÉCHOS DES MEMBRES

Une vidéo sur les aides techniques et l'adaptation domiciliaire

C'est le 24 septembre 2003, dans le cadre du 2^e Salon des aides techniques de Laval, qu'a eu lieu le lancement officiel de la vidéo « Les aides techniques... Un mieux-être pour la personne... Un chez-soi bien adapté ». Produite par la Banque régionale des aides techniques de Laval, ce court-métrage a été réalisé par la firme Propost en collaboration avec les ergothérapeutes en soutien à domicile des quatre CLSC de Laval : Josée Bérubé, du CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau; Chantal Élie, du CLSC des Mille-Îles-CHSLD Laval; Sylvie Martel, du CLSC-CHSLD du Marigot et du CLSC-CHSLD Sainte-Rose de Laval; et Johane Rossignol, du CLSC-CHSLD Sainte-Rose de Laval.

Ce petit film montre plusieurs usagers de différents âges et diagnostics évoluant dans leurs activités de la vie quotidienne, domes-

tique et sociale, et devant pallier leurs incapacités physiques par différentes aides techniques et adaptations domiciliaires.

Informative et destinée à l'enseignement et au soutien dans les démarches des ergothérapeutes auprès des usagers, cette bande vidéo rend compte de leur pratique quotidienne. Elle s'adresse autant aux professionnels et aux étudiants du réseau de la santé qu'aux usagers et aux aidants naturels.

On peut se procurer le court-métrage aux formats VHS ou CD-ROM en communiquant avec M^{me} Mariette Charlebois, commissaire principale pour la Banque régionale des aides techniques de Laval, par téléphone : (450) 661-5440, poste 402; ou par courriel : mcharleb_miles@ssss.gouv.qc.ca.

Le prix est de 100 \$ plus frais de poste : 103,03 \$. ■

SOUTIEN À DOMICILE

L'avis du Protecteur des usagers

Le printemps dernier, peu de temps après la publication de la « Politique de soutien à domicile » du ministère de la Santé et des Services sociaux, le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux a aussi publié un avis sur les services à domicile. Intitulé « Vivre parmi les siens, en sécurité et dans la dignité », le document s'appuie sur une analyse des plaintes adressées au réseau de la santé et des services sociaux depuis deux ans. L'avis propose des pistes de solution qui touchent notamment les ressources disponibles, les orientations sur la gamme de services, l'admissibilité aux programmes, les outils d'évaluation, l'information aux usagers et à leurs proches, la coordination des plans de services et la formation du personnel.

Entre la publication de la Politique du gouvernement et celle du plan d'action qui approche, le moment est donc bien choisi pour le Protecteur des usagers, qui estime que cette période de réflexion, où les dés ne sont pas encore jetés, fournit une bonne occasion de prendre connaissance de l'opinion des premiers intéressés : les usagers. En présentant cet avis, le Protecteur se veut donc l'interprète de ces gens dont la voix n'est pas toujours aussi entendue qu'il le faudrait au moment des grandes décisions.

On peut se procurer une copie de l'avis en téléphonant au 1 877 658-2625 ou en écrivant à protecteur@msss.gouv.qc.ca. On peut aussi le trouver dans le nouveau site Internet www.protecteurdesusagers.gouv.qc.ca. ■



Service de ressources professionnelles en réadaptation
À Montréal et à travers le Québec

- ↪ Une rémunération avantageuse
- ↪ Nos services sont entièrement gratuits
- ↪ Respect de vos objectifs personnels et professionnels
- ↪ Possibilité de diversifier vos expériences de travail
- ↪ Des contrats et des horaires de travail selon vos disponibilités

*Vous avez les compétences,
Nous avons les opportunités !*



Aux employeurs

Un partenariat indispensable

Une sélection de personnels efficace

Une économie de temps et d'argent

Service Offerts

- ↪ Contrat court, moyen et long terme
- ↪ Placement permanent

Tél.: (514) 256-5011 poste : 273
Télécopieur: (514) 251-7244
Courriel: information@serespro.com

Une trousse de travail en promotion de la santé

Conçue par les ergothérapeutes Francine Ferland, Patrick Major, Adèle Morazain et Nathalie Valois, la trousse « Le jeu, c'est génial » vise un développement harmonieux chez l'enfant et une meilleure qualité de vie tant pour l'enfant que pour l'adulte qui l'accompagne au quotidien. On y trouve une première vidéo de 24 minutes intitulée « Le jeu, c'est génial... pour l'enfant » qui présente l'impact du jeu sur les différentes sphères du développement de l'enfant, l'importance d'une attitude ludique et les facteurs favorisant le jeu.

Une deuxième bande vidéo, d'une durée de 10 minutes et portant le titre « Le jeu, c'est génial... pour l'adulte », explique comment l'observation d'un enfant pendant qu'il joue peut permettre à une grande personne de mieux le connaître, comment jouer avec l'enfant peut favoriser une interaction riche, et enfin comment une attitude ludique dans les routines quotidiennes peut rendre celles-ci plus agréables. Le livre de Francine Ferland *Et si on jouait?* complète l'information sur le jeu et propose de nombreuses suggestions à l'adulte. Enfin, un guide pour animer la discussion et un dépliant synthèse pouvant être photocopié et remis aux participants complètent la trousse.

Le tout s'adresse aux parents et aux éducateurs de la petite enfance. Cette trousse peut donc être utilisée par tous les intervenants, y compris les ergothérapeutes qui travaillent auprès d'eux.

Pour obtenir plus d'information au sujet de la trousse « Le jeu, c'est génial », contactez le Centre de communication en santé mentale (CECOM) de l'Hôpital Rivière-des-Prairies au numéro de téléphone (514) 328-3503. ■

ÉCHOS DES MEMBRES

COMITÉ DES CHEFS, GESTIONNAIRES,
COORDONNATEURS CLINICO-ADMINISTRATIFS
EN ERGOTHÉRAPIEUn nouveau regroupement
d'ergothérapeutes

Ce regroupement d'ergothérapeutes permet à ses membres d'échanger, de réfléchir sur des enjeux ou des sujets de préoccupation touchant directement les aspects de coordination, de gestion et d'organisation des services en ergothérapie dans les établissements.

Ce comité se veut un lieu d'échange, de partage d'expériences ainsi que de l'expertise développée (p. ex. outils, façon de faire novatrice) et de mobilisation des membres autour d'enjeux communs.

Vous occupez à l'intérieur de votre établissement un poste comprenant des fonctions de « gestion » et êtes intéressé à participer à ce comité? Contactez Madeleine Trudeau, Hôpital de réadaptation Villa Medica, (514) 288-8201, poste 4291, madeleine.trudeau.vmed@ssss.gouv.qc.ca, ou Alain Bibeau, Hôpital Sainte-Justine/Centre de réadaptation Marie-Enfant, (514) 345-4607, poste 5261, alain_bibeau@msss.gouv.qc.ca. ■

Nomination à l'AQEP

Nous voulons remercier sincèrement M. Claude Bougie pour son dévouement, car après neuf années à la présidence de l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEP), M. Bougie cède sa place à M^{me} Sonya Côté. M^{me} Côté a été nommée à ce poste en août dernier. Travaillant en pratique privée depuis ses débuts en 1992, elle connaît bien les dossiers à défendre pour faire reconnaître toujours plus la pratique privée. Félicitations pour cette nomination!

Nous en profitons pour vous transmettre les nouvelles coordonnées de l'AQEP : 535, boulevard Laurier, bureau 106, Belœil, Québec, J3G 5E9, tél. : (514) 940-6541. ■

Magalie Rinfret, secrétaire à l'AQEP

5000 \$ DE LA FONDATION CANADIENNE
D'ERGOTHÉRAPIEBourse de recherche
pour Ginette Aubin

M^{me} Ginette Aubin, ergothérapeute en cours de doctorat à l'Université McGill, s'est vu offrir une bourse de recherche de 5000 \$ par la Fondation canadienne d'ergothérapie. Le projet de recherche qui lui a valu cette bourse s'intitule « Étude de l'impact des déficits cognitifs sur les activités quotidiennes et le fonctionnement dans la communauté des personnes souffrant de schizophrénie : validation d'une grille d'analyse de tâche ». Il s'agit d'une clientèle que M^{me} Aubin connaît bien, elle qui travaille avec celle-ci à Montréal depuis 18 ans.

Voici, brièvement, en quoi consiste son projet de recherche. Les limitations fonctionnelles causées par les déficits cognitifs affectent les activités quotidiennes et le fonctionnement dans la communauté des personnes souffrant de schizophrénie. Peu d'outils d'évaluation utilisent des tâches quotidiennes pour identifier les problèmes causés par ces déficits et décrire leurs conséquences sur les habiletés fonctionnelles. L'évaluation « Perceive, Recall, Plan and Perform » (PRPP) est une grille d'analyse de tâche basée sur un modèle de traitement de l'information qui a été développée afin de décrire les comportements et les actions nécessaires à l'accomplissement de tâches significatives, guidant l'établissement d'objectifs et d'interventions centrées sur le client. L'étude proposée vise à évaluer la validité de construit de cet outil auprès des personnes souffrant de schizophrénie et répond aux besoins de la profession de disposer d'un outil d'évaluation supportant la pratique centrée sur le client, qui utilise les tâches quotidiennes pour décrire les limitations fonctionnelles liées aux déficits cognitifs chez les personnes souffrant de schizophrénie, et dont la validité a été établie. ■

Un projet de recherche
sur la maladie de De Quervain

Le projet de maîtrise que Katia Fournier, ergothérapeute, vient de terminer porte sur un sujet d'intérêt pour de nombreux ergothérapeutes : la maladie de De Quervain, affection souvent traitée en réadaptation. Jusqu'ici, peu d'études ont porté sur l'efficacité des traitements pour les personnes ayant cette maladie et peu de données probantes peuvent être tirées de celles-ci. Les mesures de force sont des données objectives qui pourraient être utilisées. Le projet de recherche visait à évaluer la fidélité test-retest et la validité de construit de différents types de mesure de force. Le mémoire de recherche de M^{me} Fournier sera disponible à la bibliothèque de l'Université de Montréal au début de l'année 2004. ■

Un prix Sylva
décerné à Nadine Isabel

L'été dernier avait lieu la remise des prix Sylva de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR). Ces prix visent à souligner l'apport important de professionnels, membres du conseil multidisciplinaire de l'Hôpital, qui se sont démarqués.

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec est fier d'annoncer que dans la catégorie Interdisciplinarité le prix a été décerné à M^{me} Nadine Isabel, membre du comité organisateur et scientifique du Symposium sur la diminution du recours à la contention physique, tenu au HMR en novembre 2002. M^{me} Isabel y était représentante du programme de médecine avec une conseillère en

éthique et des membres des programmes des personnes âgées, de santé mentale et de l'intervention de première ligne.

Invitée à remettre le prix à M^{me} Isabel, Françoise Rollin, présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, a salué l'excellence du travail de cette ergothérapeute et a souligné l'intérêt du symposium en tant qu'initiative visant à soutenir une réflexion sur les approches destinées à favoriser une compréhension interdisciplinaire du phénomène de la contention et à susciter une recherche de solutions basée sur l'expertise et les connaissances de divers professionnels. ■

RESSOURCES EXPRESS

Pour aider les personnes n'ayant
l'usage que d'un membre supérieur

Pour pallier les principales difficultés rencontrées dans les habitudes de vie d'une personne n'ayant l'usage que d'un membre supérieur, il existe différentes stratégies et aides techniques compensatoires.

Les ergothérapeutes du Programme des encéphalopathies de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec ont élaboré un guide à ce sujet. Ce document de 33 pages avec photos en couleur est offert via le service des communications du site François-Charon (Anne Simard, tél. : (418) 529-9141, p. 6271) au coût de 15 \$. ■

Accessibilité et déficience visuelle

Dès la mi-novembre, Société Logique et l'Institut Nazareth et Louis-Braille mettent à votre disposition huit fiches illustrées portant sur les critères d'accessibilité qui répondent aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Le document se veut une référence technique pour toute instance concernée par la construction, la rénovation et l'aménagement d'édifices et de lieux publics. Les thèmes traités sont : accès extérieur, entrée et vestibule, circulation horizontale intérieure, escalier, ascenseur, signalisation, éclairage et couleur/contraste. Pour en savoir plus ou pour vous procurer le document, communiquez avec Société Logique au (514) 522-8284 ou par courriel à info@societelogique.org. ■

Un ouvrage sur les démences

Somabec distribue maintenant *Démences, traité de neurologie*, de C. Duyckaerts. Voilà un ouvrage au contenu diversifié comprenant notamment l'épidémiologie, les critères cliniques, la neuropsychologie, les symptômes comportementaux et psychologiques des démences. Doin, 2002, 552 p. Consultez le site Internet www.somabec.com. ■

Centre d'expertise en gérontologie

Le CLSC René-Cassin/Institut de gérontologie sociale du Québec offre un programme de formation diversifié qui s'adresse principalement aux professionnels travaillant dans le domaine de la gérontologie. Les sessions de formation peuvent être adaptées aux besoins spécifiques de l'établissement demandeur et sont dispensées dans les locaux du demandeur. Communiquez avec Dana Kobernick au (514) 488-3673, p. 452 ou consultez le site Internet www.geronto.org. ■

Parution sur la déficience
intellectuelle

La déficience intellectuelle présente une synthèse des travaux scientifiques et cliniques explorant les grandes thématiques de la déficience intellectuelle. Cet ouvrage est divisé en trois grandes parties traitant 1. des définitions, classifications et diagnostics; 2. de l'intégration; et 3. de l'intervention. Il a été écrit par des chercheurs et des cliniciens du Canada, de la France, de la Belgique et des États-Unis. Gaëtan Morin Éditeur. 456 p., 59 \$. Pour commander : (450) 449-7886 ou www.groupemorin.com. ■

Programme d'aide financière
à l'intention des parents
d'un enfant handicapé

Une aide financière peut être accordée pour compenser le répit, le gardiennage, le dépannage et l'assistance aux rôles parentaux. L'OPHQ a lancé un guide permettant aux parents de cerner et d'identifier leurs besoins dans le cadre de cette subvention.

Disponible auprès de l'OPHQ au www.ophq.gouv.qc.ca. D'autres guides sont également disponibles dans le site. ■

CARNET D'ADRESSES WEB

Centre de santé – Personnes âgées

L'Association canadienne de gérontologie (ACG) coordonne les activités du site Web Centre de santé – Personnes âgées, qui offre une quantité impressionnante de ressources fiables dont le but est d'aider les aînés à rester autonomes et en bonne santé. On y trouve aussi des renseignements utiles pour informer les ergothérapeutes sur des interventions novatrices appropriées auprès de clients et de leurs proches, comme par exemple des stratégies de promotion de la santé.

Ce site interactif fait partie du grand site du Réseau canadien de la santé (RCS). L'ACG veille à s'assurer que le contenu de la section Personnes âgées (fourni par des associations, universités, etc. reconnues au Canada) répond aux critères établis de contrôle de la qualité, que la documentation offerte est exacte, canadienne et d'actualité.

Vous trouverez le Centre de santé – Personnes âgées dans le site du RCS à : www.reseau-canadien-sante.ca.

FORMATION CONTINUE

THÈME	« TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION » SUIVI (jour 3)
Organisme	Ordre des ergothérapeutes du Québec
Formatrice	Martine Brousseau, erg., Ph. D. éducation
Date et lieu	22 janvier 2004, 2021, avenue Union, bureau 1108, Montréal
Coût	97,77 \$ (85 \$ + 5,95 \$ TPS + 6,28 \$ TVQ)
Renseignements	Lise Poirier, tél. : (514) 844-5778 ou 1800265-5778, p. 231, téléc. : (514) 844-0478, courriel : poirierl@oeq.org

THÈME	LA TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION
Organisme	Ordre des ergothérapeutes du Québec
Formatrice	Martine Brousseau, erg., Ph. D. éducation
Dates et lieu	1 ^{er} avril 2004 et 13 mai 2004, 2021, avenue Union, bureau 1108, Montréal
Coût	175 \$ (12,25 \$ TPS + 14,04 \$ TVQ) = 201,29 \$ incluant les documents du participant
Renseignements	Lise Poirier, tél. : (514) 844-5778 ou 1800265-5778, p. 231, téléc. : (514) 844-0478, courriel : poirierl@oeq.org

THÈME	FORMATION AMPS
Dates et lieu	19 au 23 janvier 2004, Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, 731, rue Sainte-Julie, Trois-Rivières
Coût	750 \$ US
Renseignements	Maryse Cantin, erg., tél. : (819) 697-3333, p. 79869 ou Anne Blouin, (819) 697-3333, p. 53318, pour inscription en ligne, consulter le site Internet : www.ampsintl.com

FORMATION	CCFP
Organisme	Centre de consultation et de formation en psychogériatrie (CCFP)
Renseignements	Tél. : (514) 273-2266, courriel : services@ccfp-quebec.ca ou site Internet : www.ccfp-quebec.ca

THÈME	L'ÉVALUATION CLINIQUE DE L'APTITUDE CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE
Dates et lieux	Montréal : 17 décembre 2003 et 8 avril 2004 Québec : 30 janvier 2004
Coût	120 \$

THÈME	INTRODUCTION AU PROTOCOLE D'EXAMEN COGNITIF DE LA PERSONNE ÂGÉE (PECPA-2r)
Dates et lieux	Montréal : 18 décembre 2003 et 20 avril 2004 Québec : 1 ^{er} avril 2004
Coût	120 \$

THÈME	ANALYSE CLINIQUE DU PECPA-2r (préalable : « Introduction au PECPA-2r »)
Dates et lieux	Montréal : 19 décembre 2003 et 27 avril 2004 Québec : 2 avril 2004

THÈME	MÉTHODOLOGIE DES SOINS GINESTE-MARESCOTTI EN CHSLD
Dates et lieu	Montréal : 28 janvier 2004 et 23 février 2004
Coût	135 \$

THÈME	APPLICATIONS CLINIQUES DE L'HISTOIRE DE VIE EN PSYCHOGÉRIATRIE
Dates et lieux	Montréal : 17 février 2004 et Québec : 16 mars 2004
Coût	135 \$

FORMATION DE L'IFCQ	
Organisme	Institut de formation continue du Québec (IFCQ)
Renseignements	IFCQ, tél. : (514) 722-2330, téléc. : (514) 722-7441, Courriel : ifcq@videotron.ca ou site Internet : www.ifcq.net

THÈME	DÉMARCHE D'ANALYSE ERGONOMIQUE POUR MIEUX COMPRENDRE LE TRAVAIL
Formateurs	Pierre-Yves Therriault, ergothérapeute et ergonomiste, et Myriam Lavoie, ergonomiste
Dates et lieu	15 au 17 janvier 2004, de 9h à 16h30 à Montréal
Coût	395 \$

THÈME	LES APPRENTISSAGES EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE
Formatrice	Julie Messier, ergothérapeute
Date et lieu	29 janvier 2004, de 9h à 16h30, à Montréal
Coût et nombre	225 \$; le nombre d'inscriptions est limité à 10

THÈME	LE DÉFI DE L'ORGANISATION DU TEMPS
Formateur	Réjean Thomas, psychoéducateur
Date et lieu	6 février 2004, de 9h à 16h30 à Montréal
Coût et nombre	225 \$; le nombre d'inscriptions est limité à 10
THÈME	PSYCHOTHÉRAPIES COGNITIVES DES PSYCHOSES
Formateur	Pierre Fortier, ergothérapeute et psychologue
Dates et lieux	12 et 13 mars 2004, de 9h à 16h30, à Montréal; et 4 et 5 juin 2004, de 9h à 16h30, à Saguenay
Coût et nombre	375 \$; le nombre d'inscriptions est limité à 10

SERVICE DE FORMATION RÉSEAU DE L'IRDPO	
Organisme	Institut de réadaptation physique de Québec (IRDPO)
Lieu	525, boul. Hamel, Québec
Renseignements	Secrétariat de la formation réseau, tél. : (418) 529-9141 p. 6274 ou courriel : nancy.benoit@irdpq.qc.ca
Profil des participants	Priorité aux ergothérapeutes du réseau de la santé et des services sociaux

THÈME	LES AIDES TECHNIQUES À LA COMMUNICATION ET LES CONTRÔLES DE L'ENVIRONNEMENT
Dates	Bloc 1 : 21 janvier 2004 de 13h à 16h30 — Bloc 2 : 22 janvier 2004 de 9h à 16h30 — Bloc 3 : 23 janvier 2004 de 9h à 16h
Coût	Bloc 1 : 75 \$ — Bloc 2 : 120 \$ — Bloc 3 : 120 \$ <i>Si le participant s'inscrit aux 3 blocs : 250 \$</i> (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)
Participants	Maximum de 8
Préalables pour les blocs 1 et 2	Connaître les options du système d'exploitation, les options des logiciels courants, les claviers virtuels, les prédicteurs de mots et les logiciels « auto-clic ». Se référer au site Internet de l'IRDPO (www.irdpq.qc.ca), à la section « Technologies en réadaptation ».

THÈME	L'APPROCHE EN ERGOTHÉRAPIE AUPRÈS DE L'ADULTE AMPUTÉ AU MEMBRE INFÉRIEUR
Date et coût	6 février 2004 – 9h à 16h30, 120 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)

THÈME	LA DOULEUR CHRONIQUE : UN MODÈLE D'INTERVENTION
Date et coût	20 février 2004 – 9h à 16h30, 120 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)

THÈME	L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS
Date et coût	27 février 2004 – 9h à 16h30, 120 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)

THÈME	SE COMPRENDRE PAR LE REGARD
Date et coût	19 mars 2004 – 9h à 16h30, 120 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)

LES RENDEZ-VOUS DE LA RÉADAPTATION	
Organisme	Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
Coût et lieu	Formation gratuite (léger dîner servi) Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, 2275, avenue Laurier Est, Montréal
Renseignements	Ginette Proulx, tél. : (514) 527-4527, téléc. : (514) 527-0979, courriel : info@luciebruneau.qc.ca ou site Internet : www.luciebruneau.qc.ca

THÈME	LE BONHEUR EST DANS LE CHOIX DE SON CHEZ SOI!
Date et heure	10 février 2004, de 11h30 à 13h

THÈME	CONDUIRE UN VÉHICULE LORSQU'ON A DES LIMITATIONS : UN CHOIX, UNE RESPONSABILITÉ, UN APPRENTISSAGE
Date et heure	13 avril 2004, de 11h30 à 13h

THÈME	CULTIVER SA CAPACITÉ D'APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE
Organisme	Association québécoise pour les troubles d'apprentissage
Dates et lieu	25 au 27 mars 2004, Hôtel Hilton, Montréal Bonaventure,
Renseignements	Tél. : (514) 847-1324, p. 27, site Internet : www.aqeta.qc.ca ou courriel : congres@aqeta.qc.ca

Consultez le site Internet de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec — www.oeq.org — à la page « Formation professionnelle continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour hebdomadairement. Vous y trouverez aussi les liens Internet des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

Distribution

- Brosse sensorielle (l'originale Corn brush) pour protocole Wilbarger
- Ciseaux d'apprentissage (développés par Mary Benbow, o.t.)
- Crayon « Swiggle Wiggle »
- Écouteurs Sennheiser HD 500A (écoute intégrée)
- Souliers pour la lune (Moon shoes)
- Crayons triangulaires
- Coussin Movin'Sit (junior et adulte)

Fabrication (selon notre design ou vos spécifications personnelles)

- Veste proprioceptive (en néoprène) ajustable
- Veste lourde ajustable
- Ceinture lourde
- Couverture lourde
- Couverture proprioceptive (avec balles)
- Collet lourd
- Gant d'écriture (en néoprène)
- Tunnel de tissu
- Animaux lourds
- Tic tac toe lourd
- et plus encore....

« Nos produits sont développés pour satisfaire les besoins des ergothérapeutes. »

Karine Gagner
Directrice des ventes

Entreprises
f d m t
Enterprises

Fabricant et distributeur d'équipement et de matériel thérapeutique sensori-moteur et développemental.

Tél. 450 671-0579 fdmt@sympatico.ca www.fmdt.ca